# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## médecine de prévention

Question écrite n° 100688

### Texte de la question

M. Michel Piron alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés rencontrées par les collectivités locales dans le respect de leurs obligations en droit du travail. La réglementation prévoit en effet que les fonctionnaires territoriaux bénéficient d'une visite médicale annuelle, assortie éventuellement d'une surveillance renforcée. Mais en raison d'une pénurie de médecins du travail, certaines collectivités locales ne peuvent respecter la réglementation. En conséquence il aimerait connaître les nouvelles dispositions et les nouveaux moyens prévus pour que les collectivités puissent mettre en oeuvre leur obligation.

### Données clés

**Auteur :** M. Michel Piron
**Circonscription :** Maine-et-Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 100688
**Rubrique :** Fonction publique territoriale
**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé
**Ministère attributaire :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 22 février 2011, page 1705
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)